

Mysterium Fidei n° 29 – Les obligations personnelles faites aux Tertiaires

Publié le 1 mars 2004 · Abbé François Fernandez-Faya · 3 min de lecture



Obligations personnelles faites aux Tertiaires

Nous rappelons à nos chers tertiaires les obligations personnelles auxquelles ils ont souscrit en entrant dans le Tiers-Ordre car, avec le temps, quelquefois, l'une ou l'autre a pu être négligée. Que chacun s'examine à ce sujet. Nous bénéficierons des grâces de la Fraternité dans la mesure où nous sommes fidèles à nos engagements. Les obligations de notre vie de tertiaire ne sont imposées que comme moyen de nous sanctifier. C'est plus facile quand on se sent obligé. Laissés à nous-mêmes, nous avons tendance à choisir, à négliger ceci ou cela selon l'humeur du temps. Grâce au Tiers-Ordre, nous sommes appelés à avoir une certaine rigueur dans nos exercices de piété. C'est encore un des avantages du Tiers-Ordre. Nous ne sommes pas seuls à batailler, nous appartenons à une sainte milice unie dans une communauté de prières et de pratiques.

Ces obligations ne sont pas très contraignantes, quand on les compare avec celles d'autres Tiers-Ordre, comme celui de saint-François, à peine plus que celles d'un catholique de base. Elles ont ceci de particulier et d'avantageux néanmoins d'être très « actuelles », de s'inscrire véritablement dans ces temps de crise, crise de l'Eglise, de la famille et de la société, et de nous donner des directives de vie bien précises et bien claires, ce dont nous avons le plus besoin. Alors, récapitulons :

- Assistance à la Messe de toujours et non au Novus Ordo Missae à cause du danger d'acquiescer un esprit protestant.
- Abstention de la télévision. (La possession d'un poste est souvent un des grands obstacles à l'entrée dans le Tiers-Ordre).
- Assistance à la Messe en semaine (et si possible communion) OU un quart d'heure d'oraison. L'un ou l'autre. N'oublions pas que l'oraison du matin est la pratique la plus « transformante » qui

soit. Les carmes font deux heures d'oraison par jour, nos soeurs de la Fraternité, une heure et vos prêtres vingt cinq minutes. C'est un minimum de survie si on veut rester imprégné de Dieu le restant de la journée.

- Récitation du chapelet (Rien de plus que ce que l'on demande à un catholique ordinaire).
- Prières du matin et du soir qui peuvent être Prime et Complies où les prières du livre des retraites (appelé « Livre bleu »).
- Sacrement de pénitence tous les quinze jours (ou, au minimum, une fois par mois).
- Une retraite tous les deux ans. Il s'agit d'une [retraite prêchée et fermée](#). Pour les dates et les lieux, on n'a que l'embarras du choix le Pointet, Caussade, le Moulin du Pin, Flavigny, Avrillé...
- Jeûne des Quatre-Temps et Vigiles (Les dates vous sont données dans votre bulletin).
- Abstinence de viande les vendredis de Carême et tous les vendredis.

Que Saint Joseph, patron de la vie intérieure, que nous fêtons en ce mois de mars, nous aide à tenir nos obligations bien fidèlement. D'avance, nous vous souhaitons de saintes et joyeuses fêtes de Pâques.

Abbé François Fernandez

Source : laportelatine.org/publication/mysterium-fidei-no-29

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France